

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DECEMBRE 2023

Etaient présents :

Philippe BOUTEILLE

Alexandra CHEVALIER

Eric DUTRIEVOZ

Pierre LUCIANI

Mélanie PEREZ

Camille ROBESSON

Membres en exercice : 10

Membres présents : 6

Membres excusés : Denis BARROT – Guy FRACHE – Eric MARCEL – Edward MORGAN

Convocation : du 27 novembre 2023

Secrétaire de séance : Camille ROBESSON

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 1^{er} décembre à 19h30 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

PRISE DE LA COMPETENCE DE LA GESTION CULTURELLE DU MUSEE PAR LA CCBPD

Monsieur le Maire explique qu'en 2018, la gestion du Géosite des Pierres Folles en tant qu'équipement culturel est devenu une compétence de la Communauté de Communes en lieu et place du syndicat intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA). La Communauté de Communes a réalisé des travaux sur le bâtiment du musée. La compétence de la Communauté de Communes portait uniquement sur le bâtiment à l'exclusion de l'activité culturelle. Pour évoluer vers une gestion communautaire de l'activité muséale attachée à l'Espace Pierres Folles, la communauté de Communes, par une délibération du 8 novembre 2023, a approuvé la prise de la compétence culturelle de gestion de ce musée et la modification de ses statuts en conséquence.

La procédure de modification statutaire est prévue par le Code général des collectivités territoriales (article L 5211-17). Elle prévoit que la modification intervient par délibération concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du conseil communautaire, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut, la décision sera réputée favorable.

→ Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE :

- **La prise de la compétence culturelle de gestion du musée de l'Espace Pierres Folles par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées**
- **La modification des statuts de la Communauté de Communes modifiés en conséquence.**

Après cette délibération, Monsieur le Maire fait un point sur les avancées tant réglementaires qu'architecturales du musée. Il est à retenir que :

- Les travaux du musée se poursuivent bien et devraient aboutir fin 2024 pour une ouverture du musée au printemps 2025,
- Le musée proposera une restauration sur place via : un restaurant semi-gastronomique de 100 couverts, avec une partie traiteur et un distributeur automatique de sandwiches. Le montage juridique du restaurant n'est pas encore décidé,
- Un nouveau nom pour l'espace Pierres Folles est en réflexion,
- La forme juridique de l'organisme qui s'occupera de la gestion du musée, ses bâtiments et activités est celle d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC). Cet EPCC sera créé par la CCBPD et la commune de Saint-Jean-des-Vignes qui mettra le terrain à disposition par un commodat,
- L'association Pierres Folles continuera de s'inscrire dans l'activité du musée.

PRESENTATION TECHNIQUE DU PROJET DE CHEMINEMENT PIETON ECOLE-GARDERIE

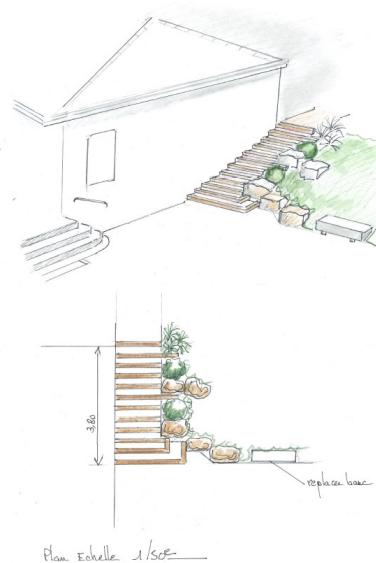
Monsieur le Maire rappelle que la commune va prochainement recevoir 7413€ de subvention pour les amendes de police par le Département du Rhône suite au dépôt du dossier comprenant :

- la chicane du bas du chemin de Garenne,
- les travaux de sécurisation du cheminement piéton école-garderie.

Concernant la chicane du chemin de Garenne, le conseil municipal décide de donner suite au devis établi à 1140€.

Concernant la sécurisation du cheminement piéton école-garderie, les élus référents à la voirie ont affiné le projet avec les prestataires identifiés. Avant de signer les deux devis concernés par ses travaux, il est demandé de faire ajouter au prestataire en charge de l'escalier :

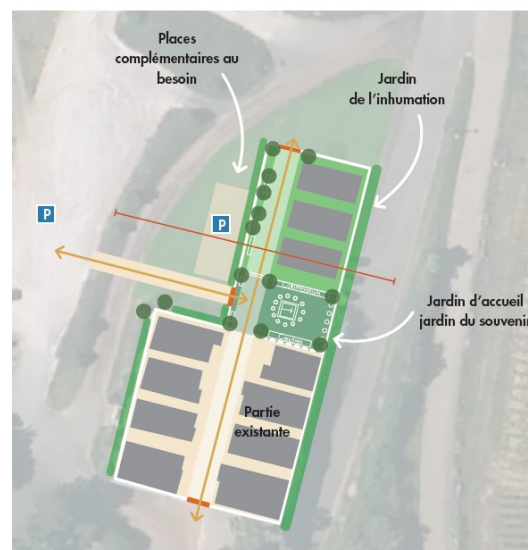
- une adaptation pour se conformer à la réglementation en vigueur pensée en faveur des personnes en situation de handicap, à savoir, notamment : bande à clou podotactiles à 50 cm de la marche du bas et du haut de l'escaliers et première et dernière marche pourvues d'une contremarche visuellement contrastée,
- un antidérapant à installer sur chaque marche,
- une main courante en fer forgé.



Le budget nécessaire à ces ajustements sera prélevé sur les fonds d'investissement restants en 2023. S'ils ne sont pas suffisants, le reliquat sera budgété sur 2024.

EXTENSION PAYSAGERE DU CIMETIERE

Le premier adjoint présente les avancées opérées sur le projet d'extension paysagère du cimetière. Il expose les hypothèses d'agencement projetées par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) qui accompagne la mairie de Saint-Jean-des-Vignes dans ce projet. L'hypothèse retenue par le conseil municipal consiste à positionner l'extension sur le bas de la parcelle qu'il conviendra alors de combler avec de la terre. Cette configuration permettra la mise en place d'un parking sur le devant de l'extension.



Des devis sont actuellement à l'étude auprès de différents prestataires afin de dessiner plus finement les contours de ce projet d'aménagement. Certains points pratiques ont été débattus et restent à éclaircir et décider, à savoir :

- le mur du cimetière actuel donnant sur l'extension pourrait être conservé à cette hauteur ou rabaissé à hauteur de banc afin de permettre une vue continue d'un côté à l'autre du cimetière (les pierres dégagées pourraient servir à la mise en place de colombarium),
- les allées pourraient être conservées en herbes ou goudronnées,
- un puits de cendres pourrait ou non être installé dans le jardin du souvenir.

→ Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la création de l'extension paysagère du cimetière communal.

Pour financer l'extension paysagère du cimetière, il est proposé le recours à deux subventions, à savoir :

- La DSIL proposée par l'Etat et pour laquelle un dossier doit être déposé avant le 31 janvier 2023,
- L'appel à projets du Département du Rhône pour lequel un dossier devrait pouvoir être déposé en avril 2024.

L'adjointe aux finances explique que le recours à un emprunt pourra être envisagé pour financer le restant des travaux afin de ne pas pénaliser les autres investissements communaux à court terme. Les travaux pourront commencer dès que le montage financier sera calé et au plus tôt en avril 2024, après dépôt de la demande de subvention au Département.

→ Après en avoir débattu et dans le cadre du financement de l'extension paysagère du cimetière communal, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE :

- Le recours à la subvention de la DSIL de l'Etat,
- Le recours à l'appel à projets du Département.

En sus, une demande de subvention pourra être déposée auprès de la Région afin de soutenir le financement de la réfection du mur de l'ancien cimetière.

AVANCEE DE LA REFONTE DU SITE INTERNET

L'élue en charge de la communication fait état des réflexions conduites par le groupe de travail en place pour la refonte du site Internet communal. Une première ébauche d'architecture du site internet est présentée aux conseillers municipaux qui n'ont pas de modifications à apporter.

En ce qui concerne l'ergonomie du site Internet, les conseillers municipaux demandent à ce que les couleurs utilisées reprennent le bleu et le jaune doré présent sur le blason communal.

La prochaine réunion sur le site Internet est programmée au 28 décembre matin et aura lieu avec le prestataire missionné.

TELETRANSMISSION DES ACTES EN PREFECTURE

Monsieur le Maire fait état de la proposition de la préfecture de signer la convention qui a pour but de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de la légalité prévu à l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales. Concrètement il s'agit de remplacer les envois papier des délibérations et documents budgétaires par des envois dématérialisés.

Pour ce faire, la mairie devra se doter de l'application ACTES proposée par son éditeur de logiciel et financée via le Syndicat Inter Beaujolais Azergues. Cette réorganisation des échanges préfecture-mairie permettra également l'envoi dématérialisé des dossiers d'urbanisme, plus conséquents en nombre. Si la mise en place de la dématérialisation représente un coût, elle permettra des transferts plus fluides et surtout plus rapides et s'inscrit totalement dans une logique de modernisation de l'administration française.

→ Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la mise en place de la télétransmission des actes en préfecture,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

CESSATION D'ACTIVITE ET DISSOLUTION-LIQUIDATION DU SYNDICAT RHODANIEN DE DEVELOPPEMENT DU CABLE (SRDC)

Notre commune est membre du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC) qui avait pour fonction d'autoriser l'Etablissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information (EPARI) à concéder un réseau câblé sur le territoire. Or, l'EPARI a cédé son réseau. De ce fait, le SRDC n'a plus d'objet.

Concrètement, cela signifie que la Commune de Saint-Jean-des-Vignes doit désormais choisir et payer un fournisseur Internet, ce qui a déjà été réalisé par les soins du premier adjoint, auprès de Nomotech-VOIP dont le devis a été présenté avec celui de deux concurrents lors d'un précédent conseil municipal.

→ Le Conseil Municipal prend acte de la dissolution-liquidation du SRDC et indique qu'il a d'ores et déjà mobilisé un fournisseur Internet pour prendre sa suite au sein des bâtiments communaux.

ORGANISATION DES VŒUX DU MAIRE

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 6 janvier prochain à 18h à la salle des fêtes communale. Le carton d'invitation est préparé et il sera joint au bulletin intercommunal et déposé dans toutes les boîtes aux lettres de Saint-Jean-des-Vignes.

Les enfants du CME seront invités à se joindre à l'évènement et pourront commenter les panneaux photos retraçant leurs interventions et disposés sur les murs de la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

- Bulletin intercommunal : la date de remise n'est pas encore connue mais la cérémonie aura lieu à Alix,
- La cérémonie des vœux d'Alexandre Portier aura lieu le mardi 23 janvier à 18h30, à Villefranche-sur-Saône (Salle de l'Atelier, 79 rue des jardiniers),
- Une réorganisation des jours de collecte des déchets ménagers aura lieu en 2024 : à partir du 1^{er} janvier les déchets ménagers seront collectés les vendredis et les déchets recyclables les lundis des semaines impaires,
- La distribution des colis aux seniors se fera le samedi 9 décembre par les élus, des bénévoles volontaires et les enfants du CME.

- Les personnes de plus de 70 ans sont également invités par l'association Les Petits Ocques Rouges à déjeuner avec les enfants de l'école le vendredi 22 décembre prochain à l'occasion du repas de Noel de la cantine. Un courrier sera très prochainement distribué à tous et expliquera les modalités pratiques de réservation du repas.
- Energies renouvelables : une étude de faisabilité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables doit être conduite par chaque commune.
- Conformément à ce qui a été annoncé lors du précédent conseil municipal, le poteau incendie du 68 route des ocques rouges a été changé en novembre.
- Un élu interroge la possibilité d'organiser une visite des institutions françaises à Paris.

SEANCE LEVEE A 22h.

**PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :
LES VENDREDIS : 9 FEVRIER ET 22 MARS A 19h30**